



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point 10.2 de l'ordre du jour : Examen des données de marché pour 2010

Objet du document

1. Présenter à la Conférence du PROE les conclusions de l'examen des données de marché pour 2010 et solliciter l'adoption des barèmes des traitements proposés pour 2011.

Historique

2. Les conditions suivantes concernant les marchés de référence utilisés pour les barèmes des traitements des cadres professionnels, adoptées en 2004 par les organes directeurs des organisations membres du CORP, continuent d'être utilisées lors de l'examen annuel de ces marchés :

- *Les marchés australien (fonction publique), fidjien (toutes organisations) et néo-zélandais (fonction publique) devraient être utilisés comme marchés de référence ;*
- *La mise à jour annuelle des données des marchés de référence et l'analyse des données relatives au recrutement et au maintien en fonction du personnel du CORP devraient être effectuées pour permettre le suivi des barèmes des traitements ;*
- *Les données provenant des trois marchés devraient être examinées tous les ans par un groupe de travail du CORP et soumises à la réunion des dirigeants des organisations membres. Si cet examen annuel recommande une augmentation des traitements, cette recommandation devrait être présentée au Comité des représentants officiels en vue de la réunion du Forum puis aux autres organes directeurs du CORP.*

3. Conformément à la politique d'harmonisation de la rémunération au sein des organisations membres du CORP, les médianes de chaque classe du barème des traitements du CORP continuent de correspondre à la moyenne des trois marchés de référence¹.

4. Comme les années précédentes, les données de marché pour 2010 ont été rassemblées et présentées aux organisations du CORP par *Strategic Pay Ltd* (NZ).

¹ Les marchés de référence sont constitués par la médiane des fonctions publiques de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et le quartile supérieur de l'ensemble des organisations sises aux Fidji.

Marché de référence

5. Le document de travail 10.1 présente la nouvelle échelle de rémunération des organisations du CORP, qui utilise les données de marché pour 2010 comme référence. Aux fins de comparaison, cette nouvelle échelle a dû être rétroactivement appliquée en utilisant les données de marché pour 2008, sur lesquelles sont fondés les barèmes des traitements actuels. Le rapport de l'examen des données des marchés de référence pour 2010 est reproduit à l'**Annexe 1**.

6. Le **Tableau 1** présente la différence entre l'équivalent du barème des traitements actuel et la moyenne des marchés de référence en utilisant les données de marché pour 2010 (uniquement pour les cadres professionnels, recrutés sur le marché international).

CATÉGORIE	Équivalent du barème des traitements actuel (médianes)	Données du marché pour 2010 (médianes)	Différence (%)
16	76 503	81 348	6,3 %
15	65 526	70 117	7,0 %
14	56 462	59 124	4,7 %
13	48 533	50 547	4,1 %
12	42 603	44 090	3,5 %
11	37 201	38 298	2,9 %
10	31 236	31 996	2,4 %
9	27 595	28 443	3,1 %
8	24 521	25 449	3,8 %

Tableau 1 : Médianes de la nouvelle échelle de rémunération, fondées sur la moyenne des trois marchés de référence pour 2010, comparées à l'équivalent du barème des traitements actuel (exprimées en DTS)

7. Les catégories 1 à 7 de la nouvelle échelle sont proposées pour les postes pourvus localement (agents de soutien). Le barème des traitements de ces catégories utilise comme référence le quartile supérieur du marché local (Apia) plus 10 % et les consultants ont donc extrapolé les médianes du barème des traitements actuel des agents de soutien à la nouvelle échelle de rémunération, comme l'indique le Tableau 2 ci-dessous.

CATÉGORIE	MÉDIANE	JUSTIFICATION
7	39 285,00 \$	Équivalent à l'ancienne classe F3 du PROE
6	31 731,00 \$	Équivalent à l'ancienne classe F2 du PROE
5	25 421,00 \$	Équivalent à l'ancienne classe F1 du PROE
4	19 500,00 \$	Médiane dérivée
3	14 550,00 \$	Équivalent aux anciennes classes D/E du PROE
2	12 900,00 \$	Médiane dérivée
1	11 491,00 \$	Équivalent aux anciennes classes B/C du PROE

Tableau 2 : Les médianes des catégories 1 à 7 utilisent comme référence le quartile supérieur du marché local plus 10 %.

Comparaison avec les marchés de référence

8. Compte tenu du fait que les catégories 1 à 7 du PROE utilisent le marché local d'Apia comme marché de référence, le présent rapport se concentrera sur les catégories 8 à 16, qui correspondent aux postes pourvus sur le marché international et utilisent les trois marchés de référence approuvés par les dirigeants du CORP. L'examen des conditions d'emploi associées aux postes pourvus localement (agents de soutien) sera effectué en 2011, de même que l'examen des données du marché local.

9. La Figure 1 compare les données de 2010 pour les trois marchés de référence à la moyenne de ces trois marchés. Concernant les catégories 8 et supérieures, la moyenne des trois marchés se situe en dessous de celle des marchés australiens et néo-zélandais et nettement au-dessus de celle du marché fidjien.

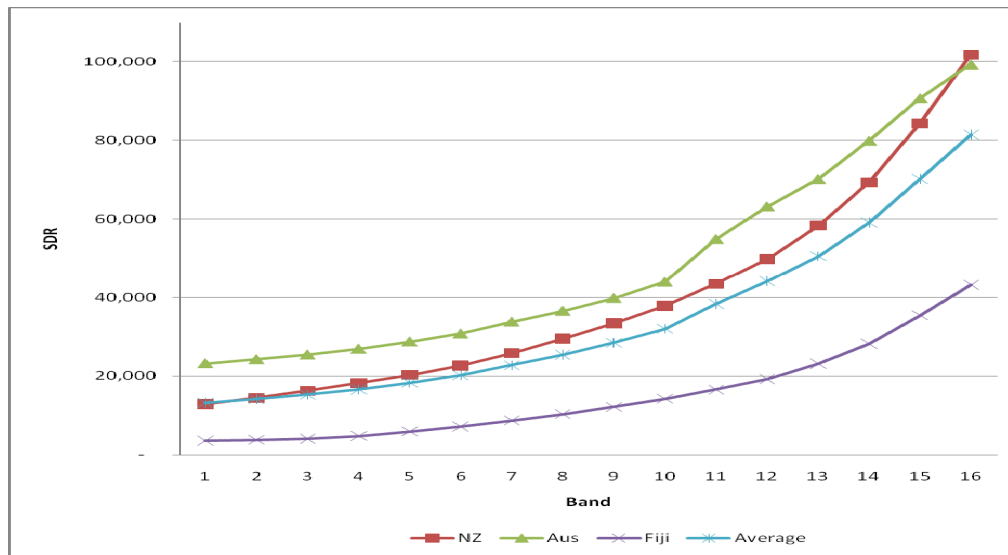


Figure 1 : Comparaison entre le barème des traitements des cadres professionnels du CORP et les marchés de référence

10. Le Tableau 3 ci-dessous présente la moyenne des trois marchés exprimée en pourcentage des marchés de référence et par catégorie. Le traitement du CORP pour la catégorie 16 se situe par exemple 18 % en dessous du marché australien, 20 % en dessous du marché néo-zélandais et 88,7 % au-dessus du marché fidjien. La même tendance peut être observée pour toutes les catégories.

Catégorie	Écart avec l'Australie	Écart avec les Fidji	Écart avec la NZ
16	-18,0 %	88,7 %	-20,0 %
15	-22,7 %	98,0 %	-16,8 %
14	-26,0 %	109,5 %	-14,7 %
13	-27,9 %	118,2 %	-13,4 %
12	-30,2 %	129,3 %	-11,5 %
11	-30,2 %	130,9 %	-11,8 %
10	-27,2 %	124,7 %	-15,3 %
9	-28,5 %	133,7 %	-14,8 %
8	-30,3 %	145,7 %	-13,7 %

Tableau 3 : Traitements du CORP exprimés en pourcentage des marchés de référence

Fluctuations des marchés de référence

11. Les barèmes des traitements actuels du CORP sont alignés sur les données de marché pour 2008. Les fluctuations des marchés de référence entre 2008 et 2010 ne sont pas uniformes et varient entre 2,4 % (catégorie 8 du marché fidjien) et 19,9 % (catégorie 15 du marché fidjien), comme l'indique le Tableau 4 ci-dessous. On note qu'entre 2008 et 2010, les fluctuations se situent entre 8 et 11 % sur les marchés australiens et néo-zélandais et 3 et 8 % sur le marché fidjien, où les deux catégories supérieures enregistrent des augmentations de 10 %.

Catégorie	Australie	Fidji	Nouvelle-Zélande
16	9,7 %	19,0 %	11,8 %
15	9,3 %	19,9 %	12,9 %
14	9,1 %	8,9 %	11,3 %
13	9,0 %	7,3 %	10,0 %
12	8,7 %	5,5 %	8,7 %
11	8,2 %	5,0 %	8,0 %
10	7,9 %	4,1 %	8,0 %
9	7,9 %	3,2 %	9,7 %
8	8,3 %	2,4 %	10,9 %

Tableau 4 : Fluctuations des marchés de référence (en devise locale) entre 2008 et 2010.

Unités monétaires utilisées pour les traitements des cadres professionnels du CORP

12. Les traitements du CORP sont exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS), une unité du Fonds monétaire international constituée d'un panier de devises (USD, EURO, YEN, GBP). Les données sur les marchés de référence sont collectées dans la devise locale avant d'être converties en DTS pour permettre les comparaisons nécessaires. Les taux de change de toutes les devises nationales fluctuent par rapport aux DTS. Les fluctuations des taux de change des DTS par rapport aux trois marchés de référence sont indiquées dans le Tableau 5.

Australie			Fidji			Nouvelle-Zélande		
2008	2010	Différence (%)	2008	2010	Différence (%)	2008	2010	Différence (%)
0,5671	0,5968	5,24 %	0,4086	0,3388	-17,08 %	0,4916	0,4597	-6,49 %

Tableau 5 : Fluctuations des taux de change des DTS par rapport aux trois marchés de référence

13. L'appréciation du dollar australien par rapport aux DTS et la dépréciation des dollars fidjiens et néo-zélandais par rapport aux DTS sont illustrées par les fluctuations exprimées en pourcentage.

Alignement sur les marchés de référence

14. Les fluctuations des marchés entre 2008 et 2010 après conversion en DTS sont présentées dans le Tableau 6. Sur la base de l'analyse des fluctuations des trois marchés de référence examinée précédemment et en appliquant la méthode consistant à « *utiliser la moyenne des traitements offerts dans les trois marchés de référence pour établir la courbe de rémunération du CORP* », le Tableau 6 ci-dessous présente les ajustements des traitements du CORP devant être effectués pour les aligner sur ceux des marchés de référence. La dernière colonne du Tableau 6 (Moyenne des trois marchés) contient les pourcentages devant être appliqués à chaque catégorie pour les harmoniser avec la méthode approuvée du CORP.

Catégorie	Australie	Fidji	Nouvelle-Zélande	Moyenne
16	13,0 %	-1,3 %	3,7 %	6,3 %
15	12,6 %	-0,6 %	4,7 %	7,0 %
14	12,5 %	-9,7 %	3,2 %	4,7 %
13	12,4 %	-11,1 %	2,1 %	4,1 %
12	12,1 %	-12,6 %	0,8 %	3,5 %
11	11,5 %	-13,0 %	0,2 %	2,9 %
10	11,3 %	-13,6 %	0,2 %	2,4 %
9	11,2 %	-14,5 %	1,8 %	3,1 %
8	11,6 %	-15,1 %	2,9 %	3,8 %

Tableau 6 : Ajustements des traitements du CORP (en DTS)

Recrutement et maintien en fonction des agents

15. Le recrutement et le maintien en fonction des agents du PROE ne posent actuellement pas de problème, particulièrement en ce qui concerne la rémunération car d'autres facteurs influent sur le marché, notamment la pénurie de compétences, le lieu géographique, les situations de famille, etc. Il est toutefois important de suivre l'évolution du marché pour veiller à ce que le PROE reste un employeur attrayant. La nouvelle échelle de rémunération n'est pas encore entrée en vigueur, mais elle devrait apporter de nouvelles perspectives pour attirer et conserver un personnel qualifié.

Conclusion

16. La Conférence du PROE est informée que la dernière modification du barème des traitements des cadres professionnels du Secrétariat est entrée en vigueur en janvier 2010. Cet ajustement faisait suite à l'examen des données de marché pour 2008 dont les recommandations n'avaient pas été appliquées en 2009 pour des raisons financières, comme dans la majorité des autres organisations membres du CORP. Le Secrétariat reconnaît que l'aspect financier revêt une importance capitale dans le contexte du relèvement des barèmes des traitements, mais il est également important que les barèmes

du PROE restent comparables à ceux des autres organisations membres du CORP pour ne pas affaiblir l'attrait de l'organisation ni la fidélisation ou le moral du personnel.

17. Compte tenu de ce qui précède, le barème des traitements proposé pour les cadres professionnels est présenté au Tableau 7. Ce barème tient compte d'augmentations situées entre 2,4 et 7 % en appliquant la méthodologie actuelle de +/-20 % par rapport à la médiane de chaque catégorie.

Catégorie	80 %	Médiane	120 %
16	65 079	81 348	97 618
15	56 094	70 117	84 141
14	47 299	59 124	70 949
13	40 437	50 547	60 656
12	35 273	44 090	52 909
11	30 639	38 298	45 985
10	25 597	31 996	38 395
9	22 754	28 443	34 131
8	20 359	25 449	30 538

Tableau 7 : Barème des traitements recommandé pour les cadres professionnels (en DTS)

18. Le Tableau 8 présente les médianes proposées pour les catégories 1 à 7 (agents de soutien). Compte tenu du fait que le dernier examen des données du marché local pour les agents du soutien n'a pas décelé de fluctuations importantes, il est proposé que le prochain examen ait lieu en 2011 pour tenir compte des augmentations entrées en vigueur dans la fonction publique samoane le 1^{er} juillet 2010 et des incidences qu'elles pourraient avoir sur les autres secteurs.

CATÉGORIE	80 %	MÉDIANE	120 %
7	31 428	39 285,00 \$	47 142
6	25 385	31 731,00 \$	38 077
5	20 336	25 421,00 \$	30 505
4	15 600	19 500,00 \$	23 400
3	11 640	14 550,00 \$	17 460
2	10 320	12 900,00 \$	15 480
1	9 193	11 491,00 \$	13 789

Tableau 8 : Médianes recommandées pour le barème des agents de soutien (SAT)

Incidences financières

19. Compte tenu de ce qui précède, l'application du nouveau barème des traitements des cadres professionnels nécessitera un financement de 80 000 dollars É.-U. Cette augmentation a été prise en compte dans le budget programme pour l'exercice 2011.

Recommandation

20. La Conférence est invitée à :

- **approuver** le barème des traitements suivant pour les cadres professionnels (recrutés sur le marché international), exprimé en DTS et devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011 :

Catégorie	80 %	Médiane	120 %
16	65 079	81 348	97 618
15	56 094	70 117	84 141
14	47 299	59 124	70 949
13	40 437	50 547	60 656
12	35 273	44 090	52 909
11	30 639	38 298	45 985
10	25 597	31 996	38 395
9	22 754	28 443	34 131
8	20 359	25 449	30 538

- **approuver** le barème des traitements suivant pour les agents de soutien (recrutés sur le marché local), exprimé en SAT et devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011 :

CATÉGORIE	80 %	MÉDIANE	120 %
7	31 428	39 285,00 \$	47 142
6	25 385	31 731,00 \$	38 077
5	20 336	25 421,00 \$	30 505
4	15 600	19 500,00 \$	23 400
3	11 640	14 550,00 \$	17 460
2	10 320	12 900,00 \$	15 480
1	9 193	11 491,00 \$	13 789

- **prendre note** que l'application de ces nouveaux barèmes nécessitera un financement de 80 000 dollars É.-U. environ, lequel a été pris en compte dans le budget programme pour l'exercice 2011.